



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?ref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Paris, le 27 février 2018

Le 8 mars : toutes et tous en grève

Contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité des droits

Tous les ans, le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, vient rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être effective, même si les luttes ont permis, sur les dernières décennies, de conquérir des droits et de progresser vers cette égalité.

Le 8 mars reste encore une journée de lutte pour les droits des femmes !

Le SNPES-PJJ/FSU a toujours défendu l'égalité entre les femmes et les hommes et dénoncé les violences contre les femmes. Cette cause se défend tous les jours. En effet, dans notre quotidien professionnel, nous sommes encore confronté.e.s aux violences infra-familiales passées ou présentes. Ces violences, quelles qu'elles soient, ont nécessairement des conséquences dans la construction des adolescent.e.s que nous accompagnons, la place, le rôle et l'autorité de leur mère qui subit. Il n'est pas rare que la violence de leur passage à l'acte ou leur mise en danger y fasse écho.

Parallèlement, au sein d'une équipe, il est également nécessaire de dénoncer les agissements sexistes au quotidien lorsque des comportements ou réflexions liés au sexe d'une personne, portent atteinte à sa dignité et créent un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

L'égalité professionnelle a également toujours été prônée par le SNPES-PJJ/FSU et défendue au travers de ses combats pour un avancement non discriminatoire au sein de la PJJ notamment. Ainsi, nous avons dénoncé en 2016 l'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le cadre de l'avancement des éducateurs et éducatrices 1e classe. Cette lutte a porté ses fruits puisqu'en 2017, le quota de promus au rang de 1e classe était conforme au nombre de femmes et d'hommes en 2de classe.

L'égalité professionnelle, au sein du ministère de la Justice, reste un combat entier à mener. Preuve en est, le protocole égalité professionnelle voté à l'unanimité le 8 mars 2013 n'est toujours pas appliqué. De plus, le ministère de la Justice vient d'être sanctionné pour ne pas avoir nommé assez de femmes à des postes de hauts cadres de la fonction publique. Parce qu'elle n'a pas respecté une des dispositions de la loi Sauvadet, qui fixe un seuil minimal pour les premières nominations, la justice devra s'acquitter de 60 000 euros. C'est le second ministère à se faire ainsi condamner, après celui ...de la Défense !

Dans son plan stratégique RH sensé remettre en réflexion la question des ressources humaines au ministère de la justice, le Secrétariat Général a positionné comme prioritaire l'égalité Femmes/Hommes. Pourtant, nous savons bien comment cette question reste toujours susceptible d'être reléguée au second plan et combien la lutte pour une réelle égalité, y compris salariale, est toujours nécessaire. **A la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les femmes sont principalement représentées en catégorie C, à hauteur de 64,7 % pour 35,3 % d'hommes. Dans la Fonction Publique d'État, les femmes gagnent toujours 18 % de moins que les hommes...en 2018.** Cette inégalité est de plus désormais renforcée par les nouveaux dispositifs qui tendent à individualiser la carrière et à promouvoir la rémunération au mérite (en dernier lieu, la mise en place du RIFSEEP) qui défavoriseront de nouveau les femmes. Enfin, les pensions touchées par les femmes retraitées sont estimées à 20 % inférieures à celles des hommes dans la fonction publique. Il est fortement prévisible que la hausse de la CSG vienne également accentuer ce phénomène.

Ce 8 mars doit servir encore et toujours à rappeler que des millions de femmes souffrent aujourd'hui des inégalités entre les hommes et les femmes et que celles-ci se déclinent dans des secteurs multiples: santé, orientations et carrières professionnelles, droit à disposer de son propre corps, salaires, retraites, temps libre, culture, etc.

Nous devons en faire une journée de mobilisation pour les droits des femmes et un levier d'émancipation pour toutes et tous.

Le SNPES-PJJ/FSU y prend toute sa place en appelant à la grève dans le cadre du préavis déposé par sa fédération, la FSU et en participant à toutes les actions, notamment lors des manifestations à Paris et en régions.

Vous pouvez aller sur le lien suivant pour connaître les initiatives de cette journée :
[https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1NBL7z8Q5qxW8v9GEccRVOUBj6mnoA0GM&usp=sha
ring](https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1NBL7z8Q5qxW8v9GEccRVOUBj6mnoA0GM&usp=sharing)

